



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1059

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Projet-directeur Rives de Saône - Loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or - Etude, acquisition foncière et aménagement transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009**Délibération n° 2009-1059**

commission principale : urbanisme

objet : **Projet-directeur Rives de Saône - Loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or - Etude, acquisition foncière et aménagement transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Contexte

La Communauté urbaine engage un grand projet de reconquête sociale et urbaine des Rives de la Saône dans toute la traversée de son périmètre, soit 50 kilomètres de rives réparties sur 14 communes dont 5 arrondissements de Lyon.

La stratégie opérationnelle du projet directeur a identifié des projets ou actions de nature différente sur l'ensemble du périmètre, parmi lesquels la valorisation des rives d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or.

La loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or est potentiellement un des plus beaux fronts de Saône de la rive droite qui pâtit aujourd'hui de la présence d'activités diverses sur des parcelles essentiellement privées, dont certaines, très dégradées, peuvent pénaliser le développement futur du site.

La valorisation de l'ensemble passe nécessairement par la mise en place d'une politique d'acquisition foncière et l'acquisition du tènement dit de l'ex-Moulin Rouge et des 2 parcelles voisines permettrait de réaliser une première étape vers la reconquête des berges d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or.

Objectifs généraux

Identifié comme territoire de projet, à l'interface entre le Plan bleu, le projet de développement de territoire du Val de Saône (PDT et étude économique), le projet-directeur Rives de Saône, le projet-nature et l'étude plaisance du Val de Saône, le front de Saône d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or est un des rares sites de la rive droite en contact direct avec la rivière.

Il forme un ensemble qui mêle des espaces naturels de grande qualité (berges végétales, île du Rontand et île sans nom), des activités de loisirs et de détente (accrobranche, ports de plaisance), une marina privée, quelques espaces publics (halte fluviale et square) et des activités économiques diverses (importante zone industrielle, restaurants, accastillage, etc.). En l'état, la majeure partie des berges est privatisée, voire dégradée par certaines des activités présentes.

Il s'agit de faire évoluer ce site vers de nouvelles fonctions mêlant habitat, commerces et activités économiques en lien avec la rivière et dans le respect des espaces naturels existants.

Lancement d'une étude urbaine

Une étude urbaine permettra d'identifier les potentialités et enjeux du territoire et de préciser les orientations retenues pour l'ensemble du site. Enfin, elle proposera des scénarios d'évolution qui pourront être mis en œuvre progressivement.

Les parcelles à acquérir

Aujourd'hui, le tènement dit de l'ex-Moulin Rouge (ancienne discothèque) à Albigny sur Saône est à vendre. D'une surface de 1,2 hectare, il comprend les parcelles AD 72, 73 et 74. Deux propriétés jouxtent ce tènement, respectivement les parcelles AD 75 (158 mètres carrés) et AD 76 (523 mètres carrés). La parcelle AD 75 est en vente. Il est proposé que la Communauté urbaine se porte acquéreur des 3 propriétés.

Situés le long de la RD 51, entre 2 ports de plaisance privés et face à l'île du Rontand, ces tènements pourraient offrir un premier accès public direct à la Saône. Ces acquisitions permettraient donc d'engager la reconquête des berges de Saône (accès public à la rivière, valorisation et préservation des espaces naturels) et d'amorcer le développement maîtrisé de cet ensemble à fort potentiel.

Compte tenu de l'état de la plupart des bâtiments (dégradés, présence d'amiante) et de leur difficile réutilisation, il est proposé de les démolir.

Plusieurs pistes sont à l'étude pour proposer des solutions de gestion transitoire du site qui permettraient à court terme de retrouver un lien avec la rivière tout en empêchant les dégradations et les occupations illicites.

Le montant total permettant de réaliser une étude urbaine, des acquisitions foncières et un aménagement transitoire sur la loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or est estimé à 2 400 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la réalisation d'une étude urbaine, l'acquisition foncière et un aménagement transitoire dans le cadre du projet Rives de Saône, pour un coût global prévisionnel de 2 400 000 € TTC.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale C-2 : maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, sur l'opération n° 2057 La loupe d'Albigny sur Saône-Couzon au Mont d'Or pour un montant total de 2 400 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 1 165 000 € en 2009,

- 1 235 000 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.